



www.bourgenbresse.fr

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE BOURG-en-BRESSE (Ain)**

Séance du jeudi 19 décembre 2024
Date de Convocation : jeudi 12 décembre 2024
Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260110036-20241219-DEL202436-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024
Publication : 23/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Délibération n° 2024.36

OBJET - Dispositif de réussite éducative – Action «Atout Plus»- Convention de partenariat avec ADOM 01

Présents : Nadia OULED-SALEM, Thierry ABERT, Raphaël DURET, Patrick LEVRAT, Patricia MEDEVIELLE, Michaël RUIZ, Brigitte VISO

Excusés : Jean-François DEBAT, Fabrice BORGET, Alexa CORTINOVIS, Yvonne GAHWA, Emilie MONNET, Mélanie VALETTE

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Bourg-en-Bresse coordonne le Dispositif de Réussite Éducative (DRE), qui propose des actions variées pour accompagner les parcours individualisés des jeunes (soutien à la parentalité, coordination des parcours, accès à la culture, aux loisirs, aux soins, liens partenariaux, renforcement des compétences psychosociales, etc.).

Dans ce cadre, une action complémentaire aux parcours individualisés, intitulée « Atout Plus », a été mise en place pour les enfants accompagnés. Cette initiative vise à :

- Renforcer le lien parent-enfant à travers des activités ludiques ;
- Valoriser et consolider les compétences des enfants et des parents, tant en termes de savoir-faire (vocabulaire, organisation, concentration) que de savoir-être (gestion des émotions, confiance en soi, respect des règles et des autres) ;
- Offrir un soutien éducatif personnalisé, adapté aux besoins spécifiques de chaque famille ;
- Promouvoir le jeu comme un outil éducatif et relationnel, permettant de transmettre des valeurs telles que la coopération, l'écoute, et la gestion des conflits et de la frustration ;
- Compléter l'accompagnement global du DRE en renforçant les actions des référents de parcours et en apportant un éclairage extérieur pour enrichir l'analyse et l'intervention.

La mise en œuvre d'Atout Plus est confiée, par convention, à un partenaire associatif sélectionné par le CCAS de Bourg-en-Bresse.

Motivation et opportunité de la décision

Compte tenu du bilan positif de cette action, les partenaires (dont le Département de l'Ain) souhaitent poursuivre cette action. C'est pourquoi, il est proposé de la poursuivre par convention avec Adom 01.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre, opérationnelles et financières, de cette action entre le CCAS et Adom 01.

Il est précisé que le public ciblé, concerne les enfants :

- de 2 à 16 ans ;
- accompagnés par le DRE ;
- dont l'un des deux parents habite Bourg-en-Bresse ;
- dont la situation a été étudiée en Equipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS) et pour lesquels un accompagnement plus régulier et étayé a été préconisé.

Le public sera orienté vers ADOM 01, une fois l'action « Atout plus » validée par l'EPS.

Adom 01 s'engage à mettre à disposition 2 ou 3 professionnels assurant des fonctions d'accompagnement éducatif et social (AES) ou de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF). Ces professionnels interviendront au domicile des familles.

Afin de mesurer individuellement l'efficacité de la mission et la réussite de ses objectifs, l'intervenant de l'action aura des liens réguliers avec l'équipe du DRE et il participera à l'évaluation globale de l'action.

Le CCAS financera les heures individuelles effectuées en direction de l'enfant (séances individuelles au domicile de l'enfant) ainsi que les temps périphériques nécessaires au suivi de l'action.

Pour l'année 2025, le coût horaire TTC facturé par Adom 01 est de :

- 30.00 € pour les professionnels AES
- 56,13 € pour les professionnels TISF

Le temps consacré à l'action par chaque intervenant est réparti comme suit :

Type d'intervention	Coût AES	Coût TISF
1 heure d'intervention à domicile par semaine en dehors des vacances scolaires (1er rendez-vous en présence du référent de parcours DRE)	30,00 € par intervention, quel que soit le nombre d'enfants dans la fratrie	56,13 € par intervention, quel que soit le nombre d'enfants dans la fratrie
30 minutes de temps de préparation hors domicile par intervenant, par semaine et par famille (préparation des séances, lien avec le DRE ...)	15,00 € par semaine, par intervenant et par famille	20,07 € par semaine, par intervenant et par intervenant
1h de réunion de lancement pour évoquer les situations des familles nouvellement intégrées à l'action	30,00 € par intervenant	56,13€ par intervenant
1h de réunion en fin de chaque période (février, avril, juillet, octobre et décembre)	30,00 € par intervenant et par réunion	56.13€ par intervenant et par réunion

A titre indicatif sur l'année, 18 familles, maximum, pourront être accompagnées dans cette action

Ceci étant exposé, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le projet de convention et autoriser la Vice-Présidente à le signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le coût horaire TTC facturé par Adom 01 de :

- 30.00 € pour les professionnels AES
- 56,13 € pour les professionnels TISF

APPROUVE les termes de la convention entre le CCAS de Bourg-en-Bresse et l'association «Adom 01» définissant le public concerné, les modalités de mise en œuvre de l'action et les modalités financières. Cette convention est annexée à la présente délibération.

PRECISE que cette convention est conclue pour un an soit du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

AUTORISE la Vice-Présidente du CCAS à signer la présente convention et ses éventuels avenants.

Impacts financiers

Les crédits seront prévus au budget du CCAS, Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », Article 65748 « Autres personnes de droit privé »